

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le 17 juillet à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle d'animation.

Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/07/2020

**PRÉSENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, MARTIN Jean-Philippe, QUATREFAGÈS Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

**PROCURATIONS** : Monsieur Bruno PIDOUX, absent, a donné procuration à Madame Lysiane TENDIL.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE** : Madame Cindy GESLIN, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **DÉLIBÉRATION N°1** **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020** **VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON, chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal de la commune.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 768 087,00€.
- Ce budget dégage un autofinancement de 59 653,00€.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 335 406,00 €.

Le Conseil Municipal arrête le budget primitif de la commune de l'exercice 2020 avec les prévisions présentées ci-dessus, votées au niveau du chapitre ;

***Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés  
par 14 voix pour et 1 abstention***

### **DÉLIBÉRATION N°2** **BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE L'EAU 2020** **VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON, chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe NORIA.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 131 956,00 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 94 012,55 €.

Le Conseil Municipal arrête le budget primitif de la Maison de l'eau de l'exercice 2020 avec les prévisions présentées ci-dessus, votées au niveau du chapitre ;

***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés***

**BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE 2020**  
**VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON, chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe de la MICROCENTRALE.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 37 238,00 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 22 416,75 €.

Le Conseil Municipal arrête le budget primitif de la Microcentrale de l'exercice 2020 avec les prévisions présentées ci-dessus, votées au niveau du chapitre ;

***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés***

**DÉLIBÉRATION N° 4**  
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2020**  
**VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON, chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 209 855,00 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 96 668,23 €.

Le Conseil Municipal arrête le budget primitif de l'eau de l'exercice 2020 avec les prévisions présentées ci-dessus, votées au niveau du chapitre ;

***Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés***  
***par 14 voix pour et 1 voix contre***

**DÉLIBÉRATION N° 5**  
**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2020**  
**VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON, chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe de l'assainissement.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 120 818,00 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 164 150,27€.

Le Conseil Municipal arrête le budget primitif de l'eau de l'exercice 2020 avec les prévisions présentées ci-dessus, votées au niveau du chapitre ;

***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés***

**DÉLIBÉRATION N° 6**  
**BUDGET ANNEXE DE STATION SERVICE 2020**  
**VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON, chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe de station-service.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 314 995,45 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 955,79 €.

Le Conseil Municipal arrête le budget primitif de l'eau de l'exercice 2020 avec les prévisions présentées ci-dessus, votées au niveau du chapitre ;

***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés***

**DÉLIBÉRATION N° 7**  
**DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

**Vu** l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts ;

**Vu** les élections municipales du 15 mars 2020 ;

**Vu** le PV d'installation du conseil municipal du 23 mai 2020 ;

**Considérant** que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires ;

**Considérant** que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

**Considérant** que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

**Considérant** que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

**Considérant** que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

**Considérant** que leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

**Considérant** qu'à défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.

**Considérant** qu'en cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le Conseil Municipal propose le nom de 24 personnes répondant aux critères fixés par la loi afin que le directeur départemental/régional des finances publiques puisse désigner six commissaires titulaires et six commissaires suppléants parmi cette liste :

- M. PAILLAT Gilles
- M. FRAYSSIGNES Henri
- M. ANDRE Dominique
- M. ALMES Frédéric
- M. DUPONT Rémy
- M. VIDAL Jean-Pierre
- M. VIDAL Alain
- M. ANDRE Guy
- M. ENGEL Xavier
- M. CERVERA André
- M. ROUVIER Georges
- M. ANNENKOFF Alexandre
- M. AUGLANS Gilbert
- M. DEJEAN Jean-Pierre
- M. SANCHE Maurice
- M. QUATREFAGES Damien
- Mme ROUCHES née VIDAL Brigitte
- M. SAUVAIRE Robert
- M. BROUILLET Jérôme
- M. VIALA Sébastien
- Mme ALMES née DELMAS Gisèle
- M. VIDAL Patrick
- M. DEJEAN Romain
- M. VIALA Jean-Noël

***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés***

**DÉLIBÉRATION N°8**  
**DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**D'AVEYRON CULTURE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association AVEYRON CULTURE – Mission Départementale œuvre depuis près de 25 ans pour la promotion et le développement de la culture avec le soutien du Conseil départemental de l'Aveyron.

À ce titre, la commune adhère à AVEYRON CULTURE depuis 2016, dans le but de soutenir et promouvoir le développement culturel dans tous les domaines de l'Art et de la culture et tous les secteurs qui ont avec des domaines des relations tels que le Tourisme, l'Environnement, l'Économie, le Social, l'Éducation...

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de désigner un délégué représentant la commune à l'Assemblée générale de l'association.

Le Conseil Municipal désigne **Monsieur VIDAL Didier** délégué représentant à l'association AVEYRON CULTURE.

***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés***

**DÉLIBÉRATION N°9**  
**CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

**Conformément** à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

**Considérant** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 13 avril 2018 ;

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique, à raison de 35 heures hebdomadaires ;

**Le Maire propose au Conseil Municipal**, la création d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

| CADRE OU EMPLOI  | GRADE  | CATÉGORIE | EFFECTIF | DURÉE HEBDO. DE SERVICE |
|--|--|-----------|----------|-------------------------|
| <b>FILIERE TECHNIQUE</b>                                       |  |           |          |                         |
| Adjoint Technique  | Adj. tech. Principal 1 <sup>ère</sup> classe             | C         | 1        | 35h / 35h               |
| Adjoint Technique  | Adj. tech. Principal 2 <sup>ème</sup> classe             | C         | 1        | 35h / 35h               |
| Adjoint Technique  | Adj. technique   | C         | 8        | 35h / 35h               |
| Adj. Territorial Spécialisé des coles Écoles Maternelles ATSEM | Adj. Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles ATSEM | C         | 1        | 31h / 35h               |
| Adj. Technique contractuel                                     | Adj. technique contractuel                               | C         | 2        | 35h / 35h               |
| Adj. Technique saisonnier                                      | Adj. technique contractuel                               | C         | 2        | 35h / 35h               |
| Adj. Technique contractuel                                     | Adj. technique contractuel                               | C         | 1        | 30h / 35h               |
| Adj. Technique contractuel                                     | Adj. technique contractuel                               | C         | 1        | 21h / 35h               |
| Adj. Technique contractuel                                     | Adj. technique contractuel                               | C         | 1        | 17h30h / 35h            |

Le Conseil Municipal :

-**DÉCIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

-**DÉCIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois.

-**PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget 2020, chapitre 64, articles 641, 645 et 647.

**Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés**  
**par 13 voix pour et 2 abstentions**

**DÉLIBÉRATION N° 10**  
**MISE À DISPOSITION DE LA COLONIE SAINTE-BERNADETTE**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 65 du conseil municipal du 28 décembre 2009,

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal d'un mail reçu en mairie en date du 3 juillet 2020 adressé par Monsieur Michel ARNAL, agissant en qualité de gérant de la SARL Domaine de Gaillac. L'objet de ce courrier concerne la demande de mise à disposition temporaire pour trois dates : nuits du 17 et 18 juillet, du 05 et 06 août et du 19 et 20 août, des dortoirs de la colonie Sainte-Bernadette afin qu'il puisse mettre en place un bivouac sous tentes dans le parc de la colonie pour 25/30 jeunes et autant de chevaux.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande et précise qu'une convention de mise à disposition de locaux publics sera établie afin de définir les responsabilités de chacun, une attestation d'assurance sera alors demandée.

Madame le Maire précise que la société s'engage à rembourser les frais engagés en consommables.

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la mise à disposition de la colonie Sainte Bernadette pour les dates évoquées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition.

***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés***

**QUESTIONS DIVERSES**

- Jean-Michel DAUMAS fait un point sur le système de traitement des eaux de la commune. Le système actuel est vieillissant et il propose de créer une nouvelle station de traitement avec un nouveau captage de secours sur le terrain de la colonie Ste-Bernadette. Cet investissement, en tenant compte des subventions exceptionnelles actuelles et des durées d'amortissements, permettrait de maintenir le prix du m<sup>3</sup> d'eau inférieur à celui d'un fournisseur privé. Le captage du barrage serait abandonné vu le mauvais état de la canalisation.
- Demande d'animation de Mr BENITEZ concernant un accordéoniste pendant le marché du dimanche 26/07/2020.
- Demande des compétences et commissions de la Communauté des Communes.
- RDV de Madame le Maire avec AVEYRON HABITAT.
- Projet d'exposition consacrée à Jean-Pierre SUC par Monsieur VERDIER à la salle d'animation avec les gestes barrières.
- Proposition de Jean-Luc DRIGOUT de mettre un trombinoscope dans le bulletin municipal.
- Renseignements auprès de la Communauté de communes sur la mise en service du mur d'escalade.
- Renseignements sur le dossier de subvention pour le parcours de santé et le parcours bi-cross
- Réparation du portillon du petit parc.
- Questionnement sur la dangerosité de la route du plan d'eau, route du Bruel et pont du Bruel.
- Questionnement sur la signalisation et l'accès prioritaire au pont du Bruel.
- Accueil de 2 bloggeurs sur le tourisme mercredi 22/07/2020 par Jean-Luc DRIGOUT.

**La séance est levée à 23h47**